

**Sommaire :**

Editorial

**Politique :**

Des conséquences de l'insécurité ambiante.....page 2

L'éthique consultative ou le socialisme obligatoire ?.....page 3

L'éternel écueil parlementaire.page 4

**Economie**

Le grand écart des collectivités territoriales.....page 5

**Idées d'AF**

De l'intégralité du nationalisme d'AF.....page 6

**Histoire**

17 Septembre 1793 : la Loi des Suspects.....page 7

**Critique littéraire**

L'Aventure et l'Espérance, d'Hélie de Saint Marc.....page 8

**La république et son insidieux virage totalitaire**

Il peut paraître incongru de parler de « *totalitarisme* » républicain, la Liberté y étant normalement gravé dans le marbre national. N'apprend on pas aux jeunes têtes blondes, la larme à l'œil et la main sur le cœur, qu'un totalitarisme nécessite trois impératifs : un parti unique, un refus d'opposition et une extrême centralisation étatique, dérivées impossibles au sein de la sainte république ?

Mais ce que nos jeunes français n'apprennent pas, c'est qu'un totalitarisme peut se revêtir d'un voile d'innocence démocratique – plus ou moins crédible –, faussant ainsi la donne politique d'un lecteur un peu trop naïf. Si les dictatures africaines et leurs taux de réélection proches des 99% ne laissent aucun doute sur l'intérêt démocratique du régime, la république française a, quant à elle, réussi l'exploit de convaincre les français de son inéluctable attachement à la Démocratie.

Or, de récents événements politiques ne cessent de remettre en question ce souci démocratique : le mépris pour les manifestations contre la Loi Taubira (plus 1 million le 24 mars et le 26 mai), le remplacement des opposants au sein du CCNE, la vindicte gouvernementale contre les sites montrant la dramatique réalité des avortements (ivg.net notamment) ou encore les simulacres de débats médiatiques – où il n'y a pas d'opposants - autour de questions de fond (la question du Mariage pour Tous ou de l'Euthanasie en fourmillent littéralement).

Ces quelques éléments, pris individuellement, ne forment pourtant que la partie saillante de l'iceberg républicain. La question du parti unique, loin d'être hors de propos, peut aisément se poser dès lors que l'on daigne étudier objectivement le jeu UMPS : des traités européens Sarkozy-Hollande aux actes immigrationnistes, bien peu de divergences profondes peuvent être constatées entre les deux gouvernements successifs. L'UMP et le PS ne forment au fond que deux tendances minoritaires au sein d'un grand parti qui, par le jeu des factions et des divisions, ne peut manquer d'être à la tête du pays.

Le trouble-jeu républicain sur la décentralisation finit de clore l'argumentaire : déconcentration politique plus encore que décentralisation, la centralisation des pouvoirs n'a jamais été négociable au sein de la république. Intrinsèquement centralisatrice, la république ne cesse aujourd'hui d'accroître la dépendance populaire au système, notamment par le renforcement quotidien de son Etat Providence.

L'Histoire nous a déjà montré que tous les régimes politiques peuvent évoluer vers le totalitarisme, et la république, en posant comme dogme éducatif sa non-remise en cause, prépare doucement les consciences françaises à un panurgisme inconscient.



## Des conséquences de l'insécurité ambiante



Au sein de la pyramide des besoins de Maslow, célèbre psychologue du début du XX<sup>e</sup> Siècle, le besoin de sécurité apparaît comme un besoin naturel, concrétisation directe des besoins collectifs élémentaires. **La garantie de cette sécurité, essentielle pour l'épanouissement de l'individu, reste l'un des plus impérieux devoirs de tout gouvernement,** protégeant l'intégrité des individus par le strict respect des lois.

Aujourd'hui, ce respect des lois s'effrite, s'étiolle chaque jour un peu plus, sous les coups de butoirs du laxisme judiciaire. La délinquance, facette visible et quantifiable du sentiment d'insécurité, s'accroît quotidiennement, comme le confirme les chiffres de Juillet de l'ONDRP (Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales). Les français, loin de suivre les doucereuses sirènes du laxisme de la Ministre de la Justice, en sont pleinement conscients : selon un récent sondage IFOP<sup>1</sup>, plus de 84% des français estiment que la délinquance a augmenté au cours des derniers mois.

Si les événements marseillais participent à cette prise de conscience, tous les chiffres, même ceux de la « petite » délinquance, révèlent l'ampleur de l'actuel malaise social français. Cette situation délétère, fruit d'un "laissez-faire" juridique et d'une terrible impuissance policière, ne peut qu'amener les français vers d'autres voies sécuritaires, soit par l'abandon de tout élément pouvant s'avérer source de risques (métiers notamment), soit par la mise en place de voie de défense alternative, comme l'autodéfense individuelle ou collective (milice citoyenne).

**Cet état de fait n'est ni souhaité, ni souhaitable, car il caractérise l'abandon gouvernemental, volontaire ou non, de l'impératif sécuritaire qui lui incombe.**

« *L'exigence de sécurité* », réclamée en Septembre 2012 par Manuel Valls n'est plus, cédant sa place à « *l'exigence de laxisme* » tant défendue par la Ministre de la Justice.

Suite aux émeutes de 2009, des habitants de Roissy-en-Brie (Seine et Marne) avaient commencé à patrouiller, assurant eux-mêmes leur sécurité. En 2010, c'était l'arrestation de René Galinier qui faisait la Une des journaux, le retraité ayant dû se défendre seul chez lui pendant un cambriolage par deux romanichelles. En 2011, la mort par balle d'un voleur de 16 ans lors d'un cambriolage à Marseille lève enfin le voile sur cette dynamique d'autodéfense qui, assurément, n'allait pas s'arrêter suite à l'avènement socialiste.

L'affaire du bijoutier de [Petit rappel sur l'affaire du bijoutier de Nice](#) : Nice (voir encadré ci-contre), clairement en légitime défense, n'est qu'une pierre parmi d'autres sur cette route de l'autodéfense. Tant que l'Etat français n'aura pas cet indispensable « sursaut sécuritaire » que le bon sens appelle de tous ses vœux, les français, contraints et forcés, prendront leurs responsabilités et devront malheureusement emprunter la voie chaotique de l'autodéfense.

Le bijoutier, après avoir été mis en joue et avoir donné les bijoux aux voleurs, s'est emparé d'une arme et a tiré sur un voleur, le tuant sur le coup. Le voleur - Anthony Asli - était multirécidiviste : à 19 ans, il avait déjà 14 condamnations (vol, violence, infractions routières) à son actif. Le bijoutier a été mis en examen pour "Homicide volontaire".

<sup>1</sup> Sondage IFOP pour Sud-Ouest Dimanche du 21 Septembre 2013



## L'éthique consultative ou le socialisme obligatoire ?

Le Comité Consultatif National d'Éthique occupe une place à part dans l'échiquier politique républicain : créée en 1983 suite aux Assises Nationales de la Recherche, il a pour mission de jouer les garde-fous de l'éthique, prévenant ainsi toute dérive antisociale d'un exécutif trop zélé. Saisi par d'autres instances ou pouvant même s'autosaisir, le CCNE n'a aucun pouvoir coercitif : il n'est que consultatif, mais donne, par la conclusion de son avis, une possible gageure à la réforme amorcée.

Voilà bien le but recherché par le président Hollande : **désavoué par sa majorité face à l'ineptie de sa politique, il cherche une gageure institutionnelle à ses réformes**, si pitoyables et antisociales qu'elles puissent paraître. Le CCNE de Juillet 2013 l'avait déjà renvoyé dans ses buts, s'opposant à la Proposition n°21 du candidat Hollande, relative à la légalisation de l'Euthanasie : *« le CCNE considère que l'interdit de tuer doit rester un principe fondateur dans notre société, pour garantir la solidité de la confiance entre soignants et soignés. La distinction entre « laisser mourir » et « faire mourir », [...] reste essentielle pour le discernement des médecins confrontés à des fins de vie difficiles. »*

Si l'hyperprésident Sarkozy n'avait que faire de l'avis du CCNE, l'hypoprésident Hollande ne pouvait laisser passer cet affront qui, à n'en pas douter, aller encore plomber davantage sa courbe de popularité.

Ainsi, dans le Journal Officiel du 22 Septembre 2013, de nouvelles nominations et des évictions ont pu être constatées : exit les religieux, les véhéments opposants à la loi sur le « Mariage pour tous », et bienvenue aux amis socialistes, comme l'avocat Jean-Pierre Mignard (membre du Conseil National du PS) ou encore la sénatrice PS Michelle Meunier. Comme le dit d'ailleurs le pasteur Louis Schweitzer, évincé de son poste au CCNE (voir encadré ci-dessous) : *« Le gouvernement veut s'entourer de personnalités qui prendront des positions dans le sens souhaité ».*

Le CCNE cède donc insidieusement sa place au CAPSO (Comité d'avis pour un Socialisme Obligatoire), qui viendra assurément appuyer de tout son poids et de toute sa ferveur les réformes mortifères engagées par le gouvernement socialiste.

Ces pitoyables manœuvres politiques démontrent une nouvelle fois l'intrinsèque aberration du système républicain qui, comme disait Saint Just, *« se caractérise par la destruction de tout ce qui lui est opposé »*. **Bafouant la notion d'éthique politique comme celle d'honnêteté intellectuelle, les gouvernants républicains n'auront de cesse de manipuler les institutions pour parvenir à leur fin** : aux patriotes et aux hommes de bonne foi de continuer leur combat pour le Bien Commun et le respect du Droit Naturel ! Pour que vive la France, vive le Roi !



### Extrait de l'entretien de Louis Schweitzer au journal La Vie :

*"Le gouvernement souhaite un CCNE proche de sa sensibilité. J'en veux pour preuve les débats autour du dernier avis du CCNE, sur la fin de vie, le 1er juillet dernier. Le texte de l'avis qui avait été signé par une large majorité du comité s'éloignait sans doute de ce que souhaitait le gouvernement. Nous faisons la recommandation de ne pas légaliser ni dépénaliser l'euthanasie ou le suicide assisté. Le gouvernement voulait faire évoluer la loi."*



## L'éternel écueil parlementaire

A la lecture de l'actualité, force est de constater que l'actuel système politique français, mélange atypique entre parlementarisme et présidentielisme (notamment à l'époque de l'hyperprésident), s'inscrit davantage dans l'héritage rousseauiste que dans celui de son illustre prédécesseur Montesquieu. **Séparation rigide des pouvoirs plutôt que distribution, la V<sup>o</sup> République consacre l'autorité législative<sup>1</sup> au sein d'un régime politique qui prône une dépendance certaine de l'exécutif au législatif.** Si cette dépendance a pour but de prévenir tout risque d'excroissance dictatoriale du pouvoir exécutif, rien n'est fait pour prévenir tout débordement parlementaire, la sagesse du Législateur étant « *quasi-divine* » et irréfutable.



Pourtant, les dérives parlementaires existent, et il suffit de se souvenir de quelques exemples historiques de régimes d'assemblées pour s'en convaincre, comme la Convention de 1793 ou la Présidence de Jules Grévy<sup>2</sup> sous la III<sup>o</sup> République. Aujourd'hui, l'actuel bicaméralisme souffre de nombreux maux, dont l'inflation normative et les privilèges douteux restent les écueils les plus saillants.

Car la beauté des termes réside dans la capacité à les utiliser à bon escient : élus, députés et sénateurs jouissent réellement d'affligeants privilèges qui, en ces temps de crise économique, les éloignent de la dure réalité populaire. La dernière saillie du triste sire Guaino suffit à s'en convaincre : « *On est très mal payé. On travaille dans des conditions déplorables, à cela s'ajoutent les soupçons.* »

L'outrecuidant ne manque pas d'air : l'indemnité mensuelle d'un député reste tout de même de 7 100 euros brut (sans compter les indemnités de frais de mandats et tant d'autres « à côtés »). A l'heure où le nombre de chômeurs connaît de bien tristes records, où les français sont légalement spoliés par le rouleau compresseur socialiste, le député UMP a encore l'indécence de se plaindre... C'est dire !

Le jeu des partis a rendu possible une réelle indépendance législative : l'instabilité politique étant particulièrement exacerbée ces dernières décennies, l'exécutif ne peut plus prendre le risque de dissoudre l'assemblée, sous peine de se voir condamné à une inéluctable cohabitation. **De fait, la probabilité de réussite d'une réelle réforme parlementaire ne s'indexe plus sur la pertinence de la réforme mais sur l'honnêteté politique des élus, donnée largement soumise à controverse.**

La réforme des retraites parlementaires ayant été réduite à sa forme la plus douce en 2010, l'allègement de la réforme sur le cumul des mandats semblait dès lors évident : suffisamment dur pour contenter la vox populi, mais assez douce pour préserver l'essentiel des privilèges parlementaires. L'écueil parlementaire a encore frappé, la réforme s'écrasant dessus comme une bouteille sur son rocher...

Maurras n'écrivait il pas que « *Même corrigé par un prince, le parlementarisme apparaîtra toujours comme le régime de la compétition des partis. Il signifiera l'oppression des minorités. Les chefs du parlementarisme ne représenteront jamais que des partis, des coteries, des rivalités personnelles, des querelles de clan* » ?

<sup>1</sup> Selon la classification du sociologue Max Weber (1864-1920)

<sup>2</sup> Jules Grévy : « *Soumis avec sincérité à la grande loi du régime parlementaire, je n'entrerai jamais en lutte contre la volonté nationale exprimée par ses organes constitutionnels* »



## Le grand écart des collectivités territoriales



Maintes et maintes fois étrillées par les instances économiques, les collectivités territoriales peinent aujourd'hui à assumer l'intégralité des attentes étatiques et ce, à cause des nombreux fardeaux structurels et économiques qu'elles doivent trainer. Le rapport de la Cour des Comptes, à paraître en Octobre, n'y va d'ailleurs pas par quatre chemins : mauvaise gestion des risques (impayés, emprunts toxiques), fortes dépenses de fonctionnement et gestion automatisée défailante, tant de défaillances qui grèvent de manière inexcusable – pour la Cour – les finances des collectivités.

Or, jeter l'opprobre sans daigner prêter l'attention à l'actuelle aberration structurelle, particulièrement salée dans le dernier Acte de la Décentralisation, relève de l'ineptie profonde. Les doublons fleurissent, les compétences se superposent et s'annulent : l'Etat, à force de brouiller les cartes entre décentralisation et déconcentration, ne fait qu'accentuer ce « mille-feuille » territorial. Comme le dit le Président de l'Association des Régions de France, Alain Rousset :

*« J'ai analysé les doublons, dans une région que je ne nommerai pas, sur le service développement économique : sur 419 personnes de la Direccte, 60 personnes sont exactement sur les métiers de la région...L'Etat veut continuer à piloter la politique du logement, alors que l'opérateur est ailleurs ! Et si l'Etat se rapatriait sur ses compétences plutôt que de confondre toujours décentralisation et déconcentration ?... »*

La tâche pour les collectivités s'annonce complexe : après le gel des dotations budgétaires décidées par le précédent Président, la baisse du budget 2014 de 1,5 milliards d'euros ne va assurément rien arranger. Dotations en chute, la péréquation horizontale\* devrait prendre le relais, tant que ce palliatif peut encore durer...

L'étage communal, pilier de tout l'édifice national, se retrouve encore étrillé par les bureaucrates économistes de Paris, qui devrait davantage sortir de leur tour d'argent pour se rendre compte de la réalité du terrain. **Car remettre uniquement en cause la gestion en aval sans toucher à l'aberrante structure de l'édifice s'avère rapidement d'une stérilité complète.** Parce que la république ne peut réellement décentraliser, les libertés locales et la véritable décentralisation ne pourra se faire qu'au sein d'un régime monarchique, consacrant selon l'adage maurrassien « *l'autorité en haut et les libertés en bas* ».

### **Maurras sur la centralisation et ses méfaits :**

*"Il n'est guère enviable d'être mené comme un troupeau, à coup de règlements généraux, de circulaires contradictoires, ni d'être une organisation toute militaire.L'État redevenu la Fédération des régions autonomes, la région, la province redevenues une Fédération de communes ; et le commune, enfin, premier centre et berceau de la vie sociale "*

Cité par Stéphane Giocantti, dans *Maurras, Le Chaos et l'Ordre*

Citation royaliste du mois :

*"Le principe de la Monarchie nationale comporte en effet les deux plus fécondes forces de la vie politique essentielle, particulièrement nécessaires dans le monde moderne : l'unité de commandement et le respect profond de la variété et de l'originalité des énergies ainsi commandées. Disons pour être net : autorité puissante et décentralisation généreuse."*

Maurras, La Politique Générale



# De l'intégralité du nationalisme d'Action Française



Selon les temps et les mœurs, l'intégralité du nationalisme d'Action Française aura, bien malgré elle, subi de nombreuses interprétations, fondées sur des tristes préjugés et de malheureuses ignorances. Ni extrême ni raciste, le nationalisme de l'Action Française se dit intégral car, comme le dit Bernard de Vesins :

*« Le nationalisme d'Action Française se dit intégral parce que la solution monarchique satisfait à tous les besoins du pays, comme une intégrale en mathématiques représente la somme de toutes les valeurs d'une fonction algébrique »*

Ce nationalisme, loin du romantisme de son homonyme barrésien, loin du jacobinisme de son voisin robespierriste, se distingue par son souci d'adéquation à la réalité de la constitution naturelle de la France, en posant le retour du Roi comme unique préalable. Comme le disait Maurras :

*« Qui veut bien quelque chose en veut la condition. La condition de ce qu'on veut quand on réclame le respect de la religion, ou la paix sociale, ou la restitution de la France aux Français, cette condition préalable, c'est le Roi. Pas de Roi, pas de puissance nationale, pas de garantie pour l'indépendance de la nation. Pas de Roi, pas d'anti-maçonnisme efficace, pas de résistance à l'étranger de l'intérieur, pas de réformes bien conduites ni sérieusement appliquées »*

L'intégralité du nationalisme d'Action Française n'est donc pas synonyme d'extrémisme mais de tempérance, non pas synonyme de racisme mais d'unité nationale. S'il rejette évidemment les errements intellectuels et nationalistes hérités de la révolution, le nationalisme d'Action Française s'oppose également aux actuels ennemis de la Nation éternelle, ces chantres de « l'Anti-France » qui ont aujourd'hui pignon sur rue. Décrépitude de la langue française comme de son patrimoine, centralisation extrême et perte des libertés individuelles : c'est contre l'actuelle décrépitude française que le nationalisme maurrassien trouve toute sa pertinence, pour la protection de notre Patrie et le relèvement de la France.

Protégeant les libertés populaires et l'unité de la Nation, le nationalisme intégral défend le seul régime qui pourra sauver la France : la Monarchie héréditaire, antiparlementaire et sociale.

*« L'idée de nation n'est pas une nuée ; elle est la représentation en termes abstrait d'une forte réalité. La nation est le plus vaste des cercles communautaires qui soient (au temporel) solides et complets. Brisez-le et vous dénudez l'individu. Il perdra toute sa défense, tous ses appuis tous ses concours »*

Charles

Maurras



## 17 Septembre 1793 : la Loi des Suspects

L'encre a déjà coulé de nombreuses fois pour décrire l'horreur et la tristesse qu'apportèrent dans leurs sillages les mesures liberticides des mois de Septembre et Octobre 1793, mais encore bien trop de jeunes français ignorent les exactions que commirent sciemment ceux-là même que la république honore. Ces mesures ne sont nées du jour au lendemain, mais finalisent la dangereuse évolution de génocidaires ignorés, dont notamment l'infâme Bertrand Barère de Vieuzac.

Le Comité de Salut Public, créé par décret du 6 Avril 1793, avait connu le 10 Juillet son premier renouvellement, passant de l'aile dantoniste à l'aile robespierriste, sous l'œil belliqueux de celui que le député Charles Jean Marie Alquier surnommera plus tard l'Anacréon de la guillotine, Barère. Ce nouveau Comité, que Robespierre lui-même rejoindra le 27 Juillet 1793, passera à la postérité sous le nom de Grand Comité de l'An II. L'assassinat du triste sire Marat trois jours plus tard (13 Juillet 1793), jointe à la fameuse Lettre Anglaise, au zèle des Hébertistes et aux succès des insurgés (fédéralistes comme Vendéens), n'allaient qu'accélérer la sanglante marche de l'Histoire.

Dès le 12 Août 1793, Robespierre s'exclamait déjà devant la Convention :

*« Que le glaive de la loi, planant avec une rapidité terrible sur la tête des conspirateurs, frappe de terreur leurs complices ! Que ces grands exemples anéantissent les séditions par la terreur qu'ils inspireront à tous les ennemis de la patrie ! »*

Dès lors, la voie était toute tracée, inévitable et inéluctable. Le 17 Septembre 1793, le décret des Suspects, proposé par Cambacérès et Merlin de Douai, est voté par la Convention... Sont donc considérés comme suspects ceux qui « soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos ou leurs écrits, se sont montrés partisans de la tyrannie ou du fédéralisme et ennemis de la liberté », ce que le 11 Octobre 1793, la Commune de Paris résumera en son fameux : *« Ceux qui n'ayant rien fait contre la liberté, n'ont aussi rien fait pour elle »*.

Arrestations arbitraires et violations des libertés individuelles devinrent donc le quotidien des français. Donald Greer, comme l'historien Albert Mathiez, estiment à plus de 300 000 « suspects » qui tombèrent sous le coup de cette loi. Jean Tulard a, quant à lui, estimé à près de 500 000 prisonniers et 300 000 personnes assignées à résidence... Ces chiffres, fluctuants autour d'une réalité historique bien réelle, démontre l'ampleur de la Terreur qui se dessine sur la France de 1793, annonçant les tristes heures génocidaires qui allaient s'abattre sur la Vendée quelques mois plus tard.

### Les chiffres du mois

**650 000 euros**

C'est le montant du déficit 2012 du journal de la CGT La Nouvelle Vie Ouvrière. Ce déficit sera évidemment comblé par les nombreuses subventions dont bénéficie la CGT...

**800 000 euros**

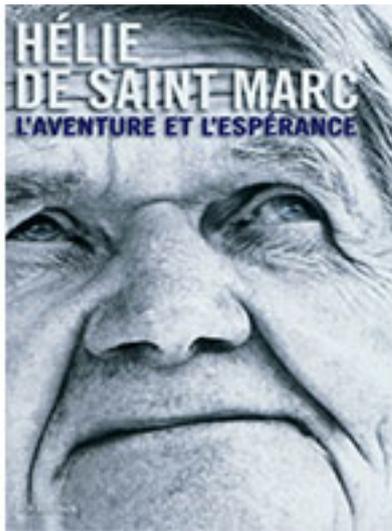
C'est le montant de la note de taxi 2010 pour les députés (pour chacun des 577 élus : 1 386 euros par an), en sus bien sûr des 53 chauffeurs à disposition, des 400 pass-navigo, etc...

**22 Milliards d'euros**

C'est le montant de la hausse des prélèvements obligatoires en 2012



## L'Aventure et l'Espérance, d'Hélie Denoix de Saint Marc



Le Commandant Hélie Denoix de Saint Marc rendit son âme à Dieu le 26 Août 2013, après 91 ans d'une vie unique, parsemée d'embûches et de difficultés, de joies et de découvertes humaines. Son livre *L'Aventure et l'Espérance*, écrit à l'aube de ses 88 ans, trouve aujourd'hui toute sa place, délivrant un message cruellement d'actualité.

*« L'aventure, parce que je n'ai pas passé ma vie en retrait »*

L'Aventure, bien peu d'hommes peuvent prétendre l'avoir autant étreinte qu'Hélie de Saint Marc : résistant dès qu'il eut l'âge, déporté à 20 ans, officier légionnaire commandant de l'immense zone de Talung au Vietnam et enfin, l'épreuve algérienne. De cette aventure de la vie, Hélie de Saint Marc en gardera d'immenses leçons humaines, de sages maximes dont les jeunes générations françaises devraient s'inspirer : *« La comédie humaine me hérissé. C'est l'épreuve qui révèle le salaud et l'honnête homme. Tel est devenu l'un des principes qui ont guidé ma vie »*.

*« L'Espérance est une grâce, la seule peut être qui compte à 88 ans. C'est celle que je veux confier aux lecteurs avant de quitter le doux royaume de la Terre »*.

En traversant toutes ces épreuves, malgré les difficultés et les embûches, Hélie de Saint Marc n'a jamais abandonné l'espérance, cette vertu qui seule peut permettre à un homme de dépasser l'insurmontable. De la prison de Tulle à celle de Buchenwald, c'est cette haute forme de courage, cette persévérance dans les épreuves qui ont permis à Hélie de Saint Marc de tenir, de maintenir cette intégrité humaine qui a fait sa force.

Lire *L'Aventure et l'Espérance* reste une véritable leçon de vie pour tout français, jeune ou vieux, civil ou militaire : fourmillant de leçons et d'apprentissage, l'ouvrage ne peut laisser indifférent, dénonçant tour à tour les hypocrisies et l'arrivisme, les parjures et les menteurs. La vie d'Hélie de Saint Marc reste un véritable plaidoyer pour l'Honneur, chaque acte du Commandant suintant de cette vertu des héros qui fait aujourd'hui tant défaut.

Adieu mon Commandant, et n'ayez crainte : nous, français et patriotes, mettrons un point d'honneur à transmettre votre témoignage aux futures générations françaises qui, à n'en pas douter, s'inspireront de cette vertu que vous avez si bien incarné, l'Honneur.

*« Les honneurs, on le sait, s'achètent avec la fausse monnaie de l'honneur. Ils s'acquièrent parfois avec des silences complices, des échanges d'intérêt, des lâchetés. J'ai voulu dire non, arrêter la machine infernale. J'ai accepté de tout perdre et j'ai tout perdu. L'honneur est un acte de pauvre : il suppose le dépouillement : mettre tout en péril pour ne pas déchoir, garder le silence sous la torture, choisir l'exil, le dénuement ou la prison plutôt que la soumission »*.